



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0197

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction insertion et emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0197**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) est une instance de pilotage et de consultation en matière d'intervention publique dans le domaine de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Les attributions du CDIAE sont définies par la loi, notamment dans l'article R 5112-18 du code du travail.

Institué auprès du représentant de l'Etat dans le département et placé au sein de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion en formation spécialisée de celle-ci, le CDIAE assure à la fois des missions de pilotage et des missions consultatives.

Il détermine notamment les actions à mener pour promouvoir l'insertion par l'activité économique, il élabore un plan d'action pour l'insertion par l'activité économique et veille à sa cohérence avec les autres dispositifs concourant à l'insertion, notamment le programme départemental d'insertion (PDI - plan métropolitain d'insertion pour la Métropole de Lyon) et le cas échéant, les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Il a un rôle consultatif dans le conventionnement des structures d'insertion par l'activité économique et dans la gestion des fonds pour l'insertion.

Composition

L'article R 5112-17 du code du travail, modifié par le décret n° 2014-524 du 22 mai 2014, définit la composition du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, qui comprend, outre le Préfet :

- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
- des élus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, dont un membre du Conseil général, élu par ce conseil, un membre du Conseil régional, élu par ce Conseil, et des élus, représentants de Communes et d'Etablissements publics de coopération intercommunale du département, sur proposition de l'association départementale des maires. En cas de pluralité d'associations, ces représentants sont désignés par accord des présidents d'associations des Maires du département ou, à défaut d'accord, par le Préfet,
- un représentant de Pôle emploi,
- des représentants du secteur de l'insertion par l'activité économique,
- des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs,

- des représentants des organisations syndicales représentatives des salariés, désignés par leurs confédérations respectives.

La Métropole de Lyon se substituant au Conseil général sur le territoire de l'agglomération, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation de son représentant au sein du CDIAE ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Fouziya Bouzerda pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.